

Mise en service du portail internet destiné aux radiographies numérisées

Conformément aux décisions prises lors de la réunion internationale sur la dysplasie de la hanche qui s'est tenue à Copenhague, le **Professeur REMY** nous informe que la version française du portail internet destiné au téléchargement direct des radiographies numérisées de dépistage de la dysplasie de la hanche et du coude est maintenant fonctionnelle à l'adresse suivante :
<http://www.myvetsxl.com>.

Grâce à ce portail, les vétérinaires qui effectuent des radiographies numérisées (au format DICOM) peuvent télécharger directement ces images sur le site dédié, ce qui supprime l'obligation d'impression des images sur film plastique transparent pour la lecture officielle.

Le site internet fournit aux lecteurs, en ce qui nous concerne le **Professeur REMY**, des images qui sont toutes calibrées de manière identique. Il met également à leur disposition des outils de mesure qui seront identiques pour tous les lecteurs, et ce dans tous les pays européens desservis par le site internet (actuellement l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, la France, très prochainement l'Italie, etc.). Ce système permet d'éviter les éventuelles contestations de mesures liées à l'utilisation d'outils informatiques différents entre lecteurs, ou d'un pays à l'autre. Cela permet par ailleurs de valider avec plus de facilité les lectures transfrontalières de radiographies numérisées.

Le coût du téléchargement d'un dossier radiographique demandé au vétérinaire par la société qui a développé et qui gère le portail pour un animal est de 8.- € HT, quel que soit le nombre d'images constituant le dossier. En cas de dépistage conjoint dysplasie de la hanche et des coudes, il est donc recommandé de télécharger en une seule opération les images concernant les hanches et celles concernant les coudes.

Le vétérinaire qui télécharge les images délivre conjointement au propriétaire une attestation réglementaire de contrôle de l'identité de l'animal, indiquant les modalités (anesthésie générale/sédation profonde) de réalisation de la radiographie des hanches.

En vue de l'analyse des images téléchargées le propriétaire du chien, devra adresser au Siège le document intitulé :

« Demande de lecture d'un cliché numérisé »

Téléchargeable sur notre site

Cette demande doit être accompagnée des documents habituels :

- Photocopie du pedigree,
- Attestation vétérinaire,
- Photocopie de la carte de tatouage,
- Chèque du prix de la lecture.

L'envoi d'images radiographiques sur support type CD-ROM, DVD, clé USB, ou par courrier électronique demeure non-autorisé dans le cadre de la lecture officielle. L'impression des images numérisées sur support plastique transparent reste toujours possible.

Nous vous communiquerons, via notre site, toutes les informations complémentaires qui nous parviendront ultérieurement quant à l'utilisation de ce procédé.

Par ailleurs, vous pourrez toujours nous poser toute question particulière à ce sujet sous la rubrique « Questions – Réponses » de notre site. Nous ne manquerons pas de vous répondre.

Henri MOTZ
Responsable de la Commission d'Élevage

**DEPISTAGE OFFICIEL DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE OU DU
COUDE**

**Demande de lecture de radiographie(s) numérisée(s)
téléchargée(s) sur le portail internet**

Je soussigné(e)

Adresse

demande la lecture de la (des) radiographie(s) numérisée(s) réalisée(s) le
par le docteur vétérinaire
exerçant à (nom de la ville et N° de département)

et concernant mon chien (nom de l'animal)

de race

identifié sous le N° (tatouage ou puce électronique)

Je joins à cet effet l'attestation vétérinaire de vérification de l'identité de
l'animal, précisant les modalités de réalisation de l'examen
radiographique, ainsi que tous les documents exigés par la SCBA.

J'atteste par ailleurs qu'à ma connaissance mon animal n'a subi aucune
intervention chirurgicale susceptible de modifier l'aspect radiographique
des hanches lors de sa croissance.

Cet examen rentrant dans le cadre d'un dépistage officiel, j'autorise le
club de race à utiliser le résultat dans le cadre de sa politique de lutte
contre l'affection dépistée, à le faire figurer sur des documents émis par le
club, et, le cas échéant, à le communiquer à la Société Centrale Canine.

Fait à

le

Signature

***NB. Cette demande doit être adressée à la SCBA selon le même
protocole, c'est-à-dire avec les mêmes documents
d'accompagnement que ce qui est prévu pour l'analyse d'une
radiographie « argentique ».***#